

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2025.14 OBJET : Demande de subvention pour des Études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels sur la commune de Bon Encontre.

VOTE : 25 Pour.

1- Exposé des motifs :

Actuellement, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours de révision. Le PPRN cartographie des secteurs exposés aux éboulements. Cette mission menée par l'Etat fera prochainement l'objet d'enquête publique (probablement en fin d'année). Une réunion d'information a déjà été organisée le 7 juin 2024.

La commune de Bon Encontre, largement concernée par ces risques naturels de mouvement de terrain. Les éboulements pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens, la Commune souhaite étudier davantage les risques potentiels.

Pour cela, le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public à caractère administratif, peut être missionné dans le cadre d'une assistance technique pour la gestion des risques géologiques et géotechniques sur la commune de Bon-Encontre.

Il sera étudié 7 points repérés à l'occasion du diagnostic flash de la DDT :

- Route de Paradou,
- Chemin de Bellevue,
- Rue de Beau Site,
- Rue Chantilly,
- Parking de saint Ferréol devant l'école,
- Route de Rayssac,
- Route de Sainte Radegonde.

Cette étude destinée à améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels semble pouvoir être financée à 50 % par le Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) jusqu'à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Etudes	7 000 €	FPRNM 50%	3 500 €
		Autofinancement	3 500 €
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

2- Considérants et références juridiques :

Considérant que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours de révision,

Considérant que les risques d'éboulement peuvent avoir des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens,

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de gestion de ces risques,

Il vous est proposé :

- De solliciter une subvention auprès du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 50%,
- Dire que les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025,
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Etudes	7 000 €	FPRNM 50%	3 500 €
		Autofinancement	3 500 €
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 50%.

DIT QUE les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Etudes	7 000 €	FPRNM 50%	3 500 €
		Autofinancement	3 500 €
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 12 juin 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,

Christian AMELING



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20250409-2025142-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025